

PAR COURRIEL

Nicolet, le 28 janvier 2016

Objet : Demande d'accès concernant la boue de Granby lors de son épandage sur les fermes du Centre-du-Québec

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 27 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 293-4122, poste 254.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Suzanne Tremblay
Répondante régionale
de l'accès aux documents

p. j.

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Centre-du-Québec

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-10-21 Heure d'arrivée : 10 h 04 Heure de départ : 11 h 45
Inspecteur : Léga Kouassi Bebere Accompagné de :

N° intervention : 301003270 Type d'intervention : Inspection de conformité
N° gestion documentaire : 7552-17-02-0092501 N° du rapport d'inspection : 401311151
N° demande : 200427880 Type de demande : Avis de projet
But de l'inspection : Recyclage de matières résiduelles fertilisantes (MRF)

Lieu inspecté
Nom du lieu : Ferme MYD Lemire enr
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : 26625434 Type de lieu : lieu d'élevage
Localisation du lieu inspecté :
Lot 951, 952, 950 et 1033 St Germain de Grantham
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,837123583400;-72,640660148400

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Monsieur Donald Lemire		410, 10e Rang Saint-Germain-de-Grantham (Québec) J0C 1K0	Y2114471

Conditions météo
Ensoleillé; 6 C

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Aucune personne sur place		

Mode d'identification
But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de :

Plainte SO

Photos numériques
Nombre de photos prises sur le terrain : 0 Nombre de photos annexées au rapport : 0
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Léga Kouassi Bebere avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1000 IS . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf.....

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Le 23 mars 2015 : La ferme M Y D Lemire enr dépose un avis de projet pour le recyclage de biosolides municipaux de catégorie C2P2O2E2 générés par la ville de Granby. Les parcelles visées sont localisées sur les lots 951, 952, 950 et 1033 à St Germain de Grantham.

À la suite des vérifications administratives, la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE) a constaté que la ferme M Y D Lemire enr est radiée du registraire des entreprises du Québec. Étant donné que la ferme M Y D Lemire enr est radiée; la DRAE m'a demandé de vérifier si le projet se réalise.

Le 21 octobre 2015 je me rends sur les parcelles visées pour vérifier la réalisation du projet.

3 Description de l'inspection

Arrivé sur les parcelles visées, je ne rencontre personne. Je constate que les parcelles sont en maïs. Je constate l'absence d'amas de biosolides municipaux au sol.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Au bureau, j'informe la DRAE que le projet n'est pas réalisé.

5 Conclusion

Le projet n'est pas réalisé

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention

Rédigé par : Léga Kouassi Bebere

Signature :

53-54

Date de signature : 2015-11-30

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Annie Roussin

Fonction : chef d'équipe intérimaire

Signature :

Date : 2015-12-01

Commentaires : En accord; fermer l'intervention.